
Pétition du citoyen Besnou, de Mahéru, qui demande qu'on accepte deux assignats qui ont cessé d'avoir cours, et passage à l'ordre du jour, en annexe de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Besnou, de Mahéru, qui demande qu'on accepte deux assignats qui ont cessé d'avoir cours, et passage à l'ordre du jour, en annexe de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 606;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20954_t1_0606_0000_3

Fichier pdf généré le 23/01/2023

48

Le père de la citoyenne Mézéray se présente sous l'habit de garde national, expose que sa fille, dont les talens à la Comédie française le faisaient subsister vu son grand âge, ayant été mise en état d'arrestation, il ne peut plus subsister; ses principes et les miens, dit-il, devroient nous faire, à tous deux, rendre plus de justice.

Renvoyé au comité des secours publics (1).

49

[Le c^o Besnou, au présid. de la Conv.; 8 germ. II] (2).

« Expose le citoyen Pierre Besnou, électeur depuis le commencement de la Révolution et maire de la commune de Mahéru, canton de Moulin-La-Marche, district de Laigle, département de l'Orne, marchand de bois de sa profession, qu'il a acheté il y a eu un an à Noël dernier (vieux style), pour 3.600 liv. de bois nationaux situés sous l'étendue du district d'Alençon.

Le terme arrivé pour en faire le premier paiement, l'exposant se présente le 16 décembre dernier (vieux style) chez le citoyen Edom, receveur des bois nationaux à Alençon. Malheureusement le trouble arrivé par l'approche des brigands de la Vendée le forcèrent de se rendre avec sa caisse et ses registres en la commune de Laigle. Les commis qu'il avoit alors en sa maison à Alençon refusèrent les sommes dues par l'exposant, et le renvoyèrent à la fin du même mois de décembre. Il avoit au nombre des espèces qui devoient composer son paiement deux assignats de chacun deux cents livres; il les gardoit avec confiance, espérant qu'on les recevrait à compte sur le paiement qu'il avoit à faire, en se présentant au terme où ils cessoient d'avoir cours. En conséquence, il se présenta de nouveau chez le dit Edom le 30 du dit mois de décembre; il a refusé d'accepter les dits assignats, sous prétexte qu'ils n'ont jamais été enregistrés dans le temps prescrit.

Le dit exposant, qui perd considérablement sur les bois qu'il a achetés de la nation, se voit encore à la veille de perdre les 400 livres ci-dessus citées, ce qui va le mettre hors d'état de continuer son commerce, si l'on ne jette sur lui un œil bienfaisant C'est à toi, Citoyen président, que je m'adresse, comme organe de la Convention, pour exposer mon malheureux sort et faire ordonner que le citoyen Edom, receveur des biens nationaux, pourra recevoir les dits deux assignats sans avoir égard à la rigueur de la loi, vû que je me suis présenté dans le délai prescrit par icelle. En accordant les fins de la

(1) M.U., XXXVIII, 175; *Ann. patr.*, n° 454.

(2) C 299, pl. 1050, p. 34.

présente vous rendrez la justice qu'il attend de vous avec la plus grande confiance ».

BESNOU.

Ordre du jour (1).

50

[La Sté popul. de Baume (Doubs), à la Conv.; 20 vent. II] (2).

« Nous venons de célébrer une grande fête : la plantation du chêne de la liberté, l'emblème des peuples libres. Un cortège nombreux, précédé des autorités constituées chantant des hymnes patriotiques, entremêlées d'une musique guerrière, est allée le chercher en triomphe. Une salve de canons annonce son arrivée sur la place de la Liberté. Là, les ennemis de la République, du fond de leurs prisons où ils attendent le juste arrêt de leur proscription, l'ont vu, surmonté du bonnet de la Liberté, lever sa tête majestueuse et prendre des racines profondes. Couvrant de ses branches tous les patriotes qui l'entouraient, il se riait, et des efforts comprimés de ces enfans dénaturés qui voulaient détruire leur mère, et des sacrifices qu'on lui faisait des vils attributs de quelques castes nobiliaires et des titres du fanatisme que l'innocence brûlait à ses pieds pour rendre hommage à la lumière et à la raison. Alors l'enthousiasme s'empare des cœurs. L'allégresse publique est à son comble. Les airs retentissent des cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Périssent les tyrans et leurs esclaves ! Un rondeau entoure cet arbre sacré. Chacun danse la Carmagnole. Des embrassemens fraternels se succèdent Enfin la cérémonie se termine par une offrande civique dont le produit est à l'instant distribué à l'humanité souffrante.

Législateurs, voilà les mœurs et les vertus de la République que vous avez fondée Continuez vos immortels travaux, restez à votre poste jusqu'à ce que les ennemis du bonheur public soient anéantis et la postérité bénira votre ouvrage ».

MARCHAND (présid.), PERRIGUEZ (secrét.), GAULARD cadet (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin ; renvoi au Comité d'instruction publique (3).

51

Un médecin de l'hôpital de Pesnes fait don de son traitement de 4800 livres, et offre d'exercer ses fonctions gratuitement: jusqu'à la paix (4).

(1) Mention marginale datée du 10 germinal.

(2) D XXXVIII, doss. 3 (Fêtes). Mention dans *Mon.*, XX, 107.

(3) Mention marginale, datée du 10 germ. et signée Baudot.

(4) J. Sablier, n° 1228; *Mon.*, XX, 107.